

LE BON USAGE DU DTA SATELLITE

L'UFME vous propose un point rapide sur les modalités d'application de ce dispositif que le CSTB a créé sur la demande des membres experts siégeant au comité de marque « NF 220 » : le DTA satellite.

RAPPELS FONDAMENTAUX

- Le DTA satellite est intimement lié au DTA du système de base, si le dossier est bien préparé au niveau du demandeur le coût est de 3900€ HT, le délai est de trois mois au maximum.
- Le DTA satellite a **2 PROPRIETAIRES**
 - Le gammiste (ou le détenteur du système)
ET
 - Le demandeur (le client du gammiste en général)
- Le DTA satellite ne peut être instruit (et délivré par la suite) que **SI LES 2 PROPRIETAIRES SONT d'ACCORD**
- Le DTA satellite passe en **comité GS 6** et est soumis à l'approbation (ou pas) des experts
- Dans l'instruction du dossier du DTA satellite, les exigences techniques de bases sont **IDENTIQUES** à celles du DTA de base !

QUELQUES SITUATIONS A TITRE D'EXEMPLES

CE QUI N'EST PAS POSSIBLE	CE QUI EST POSSIBLE
Le collage du vitrage dans un système complet de menuiserie faisant l'objet d'un DTA ne prévoyant pas cette configuration, ne peut pas faire l'objet de la demande d'instruction d'un DTA satellite qui viserait à remplacer les renforts	L'ajout de profilés additionnels et complémentaires dans le cadre d'une adaptation d'une gamme de menuiserie à de l'ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur)

AVANTAGES

- Le DTA satellite peut- être réservé à un client d'un gammiste en particulier. Ce qui n'est pas le cas d'un additif à un DTA classique.
- Le DTA satellite est une instruction SIMPLE